



Les 6 engagements de la Charte éco-coureur



Article 1 : Respect du milieu naturel

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces **partagés** et **protégés** pour certains d'entre eux.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel



Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. **J'agis** en connaissance de cause.



Article 4 : Gestion des déchets

Je réduits mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas, pique-nique et autre nutrition de compétition.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.



Article 5 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le **covoiturage**, les **transports en commun** et les **voies ferroviaires**. Sur le site de l'épreuve j'utilise mon vélo et/ou les navettes mise en place par l'organisation.



Article 6 : Comportement sportif

J'adopte un comportement **fair-play, responsable et durable** :

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT

